



VILLE DE  
PONT-A-MARCQ

Place du Bicentenaire – BP 5 – 59710  
Tél. 03.20.84.80.80 – Fax : 03.20.84.84.10  
[Contact@ville-pontamarcq.fr](mailto:Contact@ville-pontamarcq.fr)

## ARRETE MUNICIPAL 2021/66 T. du 30 novembre 2021

### INTERDICTION D'ACCES AU TERRAIN DE FOOTBALL

Du vendredi 03 décembre au dimanche 05 décembre 2021

Nous, Maire de la Commune de Pont-à-Marcq

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Considérant**, que l'état du terrain non tondu et rendu particulièrement boueux et glissant à la suite des pluies et des gelés, risque d'entraîner des accidents pour utilisateurs.

**Considérant**, que le Maire est chargé de prendre toutes dispositions pour préserver la sécurité des personnes et ne peut donc laisser s'exposer des joueurs aux risques d'accidents.

**Considérant**, que le gazon souffrirait trop d'une utilisation du terrain dans son état actuel.

Afin de préserver la sécurité des utilisateurs et le bon état du terrain mentionné ci-dessus.

### ARRETONS

**Article 1** – En raison des conditions météorologique et de l'état du terrain, les matchs et entrainements de football devant se dérouler sur le terrain de la commune de Pont-à-Marcq seront annulés du vendredi 03 décembre au dimanche 05 décembre 2021 inclus.

**Article 2** – Le présent Arrêté sera affiché pour fermeture sur l'enceinte de l'installation sportive susmentionnée.

**Article 3** - Toute infraction aux dispositions qui précèdent sera constatée et poursuivie conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4** - Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans les deux mois à partir de la publicité de la décision.

**Article 5** – Le présent arrêté sera affiché de façon lisible et facilement consultable à différents endroits du chantier.

**Article 6** - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Préfet du Nord

Monsieur le Directeur Général des Services

Madame la Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont-à-Marcq

Monsieur le président de l'ES CAPELLE-PONT-A-MARCQ

Monsieur le Président de l'association HOEGARDS

L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

Le Maire

Sylvain GILBERT

